

Les personnels entrant et sortant de la fonction publique civile en 2022

Pascal GODEFROY¹
Sarah TOUZÉ¹

En 2022, 535 600 agents sont entrés dans la fonction publique civile et 497 100 en sont sortis, soit, par rapport à 2021, 45 700 entrées et 23 300 sorties supplémentaires (respectivement + 9,3 % et + 4,9 %).

Le taux d'entrée augmente dans les trois versants : 10,3 % dans la fonction publique hospitalière (+ 0,7 point), 10,5 % dans la fonction publique territoriale (+ 0,5 point) et 9,4 % dans la fonction publique de l'État (+ 1,2 point). Le taux de sortie est stable dans la fonction publique de l'État, à 8,3 %, et augmente dans les deux autres versants : 9,9 % (+ 0,6 point) dans la fonction publique territoriale, et 10,0 % (+ 0,9 point) dans la fonction publique hospitalière.

Le nombre de contrats de moins de un an, qui concernent essentiellement les contractuels, baisse en 2022, en particulier dans la fonction publique territoriale. Cela concerne 293 000 agents, dont 270 000 contractuels.

Le taux de rotation du personnel civil est de 9,6 %, en hausse de 0,6 point. La rotation du personnel augmente dans les trois versants : + 0,8 point dans la fonction publique hospitalière, + 0,6 point dans la fonction publique de l'État et + 0,5 point dans la fonction publique territoriale.

En 2022, entrées et sorties dans la fonction publique civile sont à des niveaux hauts

En 2022, en France², hors bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires³, 535 600 agents sont entrés dans la fonction publique civile, contre 489 900 en 2021 (voir **Sources, avertissement et définitions**). Le taux d'entrée, en hausse de 0,8 point, atteint 10,0 % (**Figure 1**). En parallèle, 497 100 agents sont sortis de la fonction publique civile, contre 473 800 en 2021. Le taux de sortie, en hausse de 0,4 point, atteint 9,3 %.

En 2022, le taux de rotation des agents civils, qui mesure l'importance des entrées et des sorties par rapport à l'ensemble de l'emploi, augmente de 0,6 point, à 9,6 %, atteignant son niveau le plus haut depuis 2016, sous l'effet de la croissance quasi continue des entrées et des sorties de la fonction publique des contractuels (**Figure 2**). Ces mouvements d'entrée-sortie concernent surtout les contractuels, du fait de périodes d'emploi plus courtes. Ils comptent pour 73 % des entrées et 50 % des sorties, alors qu'ils ne représentent que 23 % des agents civils. À l'inverse, le poids des fonctionnaires dans les entrées-sorties est moindre que leur poids dans les effectifs de la fonction publique : 17 % des entrées et 40 % des sorties, alors qu'ils représentent 70 % des agents civils. Le solde des « entrées moins sorties » est positif chez les contractuels (+ 141 900) et fait plus que compenser le solde négatif des fonctionnaires (- 106 600). Le taux d'entrée des fonctionnaires est plus faible que celui des contractuels (2,5 %, contre 31,4 %). Leur taux de sortie également (5,3 %, contre 20,0 % pour les contractuels), de même que le taux de rotation (3,9 %, contre 25,7 %).

1. SDessi-DGAFP.

2. « France » correspond à « France hors Mayotte ».

3. Les données d'emploi sont systématiquement présentées hors contrats aidés et hors militaires. Ainsi, les agents bénéficiaires de contrats aidés en 2021 entrés dans la fonction publique en 2022 en tant que fonctionnaires, contractuels ou sous d'autres statuts (principalement enseignants d'établissements privés sous contrat, ouvriers d'État dans la fonction publique de l'État, assistants maternels et familiaux dans la fonction publique territoriale, médecins de la fonction publique hospitalière et apprentis des trois versants) sont comptabilisés comme une entrée. De même un militaire en 2021 qui occupe un emploi de civil en 2022 sera considéré comme une entrée dans la fonction publique civile.

Les flux de personnels dans la fonction publique

Figure 1 : Nombre d'entrants et de sortants de la fonction publique civile et taux d'entrée et de sortie, par versant, sexe et statut en 2022

		Entrées				Sorties				Taux de rotation ⁽⁵⁾	
		Nombre d'entrants ⁽¹⁾ (en milliers)	Évolution par rapport à 2021 (en %)	Taux d'entrée ⁽³⁾ (en %)	Variation du taux d'entrée (en point de %)	Nombre de sortants ⁽²⁾ (en milliers)	Évolution par rapport à 2021 (en %)	Taux de sortie ⁽⁴⁾ (en %)	Variation du taux de sortie (en point de %)	Taux	Variation du taux de rotation (en point de %)
Ensemble de la fonction publique	Femmes	359,2	10,0	10,2	0,9	327,4	3,7	9,3	0,3	9,7	0,6
	Hommes	176,4	8,1	9,6	0,7	169,7	7,3	9,2	0,6	9,4	0,7
	Ensemble	535,6	9,3	10,0	0,8	497,1	4,9	9,3	0,4	9,6	0,6
Fonction publique de l'État	Femmes	132,4	15,0	9,5	1,2	111,7	-1,7	8,0	-0,2	8,7	0,5
	Hommes	75,5	16,4	9,2	1,3	72,1	4,5	8,8	0,4	9,0	0,8
	Ensemble	207,8	15,5	9,4	1,2	183,8	0,7	8,3	0,0	8,8	0,6
Fonction publique territoriale	Femmes	130,6	6,3	11,0	0,7	123,2	4,3	10,4	0,4	10,7	0,6
	Hommes	72,4	1,6	9,7	0,1	69,3	8,9	9,2	0,7	9,5	0,4
	Ensemble	203,1	4,6	10,5	0,5	192,5	5,9	9,9	0,6	10,2	0,5
Fonction publique hospitalière	Femmes	96,2	8,4	10,2	0,8	92,5	10,3	9,8	0,9	10,0	0,9
	Hommes	28,5	5,2	10,6	0,4	28,2	10,8	10,5	0,9	10,6	0,7
	Ensemble	124,7	7,6	10,3	0,7	120,7	10,4	10,0	0,9	10,1	0,8
Fonctionnaires	Femmes	60,0	14,5	2,5	0,3	131,4	4,9	5,4	0,3	3,9	0,3
	Hommes	33,1	6,0	2,5	0,2	68,2	5,8	5,2	0,3	3,8	0,3
	Ensemble	93,1	11,3	2,5	0,3	199,7	5,2	5,3	0,3	3,9	0,3
Contractuels	Femmes	267,7	8,5	31,1	1,9	168,6	2,0	19,6	0,0	25,3	1,0
	Hommes	122,3	8,0	32,1	1,4	79,4	3,0	20,9	-0,1	26,5	0,7
	Ensemble	390,0	8,4	31,4	1,7	248,1	2,3	20,0	-0,0	25,7	0,9
Autres catégories et statuts	Femmes	31,5	14,1	13,4	1,4	27,3	9,3	11,6	0,7	12,5	1,1
	Hommes	21,1	12,0	15,6	1,0	22,0	32,7	16,3	3,4	16,0	2,2
	Ensemble	52,5	13,2	14,2	1,3	49,3	18,6	13,3	1,7	13,8	1,5

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ de la fonction publique civile : Agents civils, hors bénéficiaires de contrats aidés, en emploi principal en France (hors Mayotte) au 31/12.

(1) Entrant : Agent présent au 31/12/2022 mais pas au 31/12/2021.

(2) Sortant : Agent présent au 31/12/2021 mais pas au 31/12/2022.

(3) Taux d'entrée : Nombre d'entrants entre deux années rapporté à la moyenne des effectifs au 31 décembre de ces deux années.

(4) Taux de sortie : Nombre de sortants entre deux années rapporté à la moyenne des effectifs au 31 décembre de ces deux années.

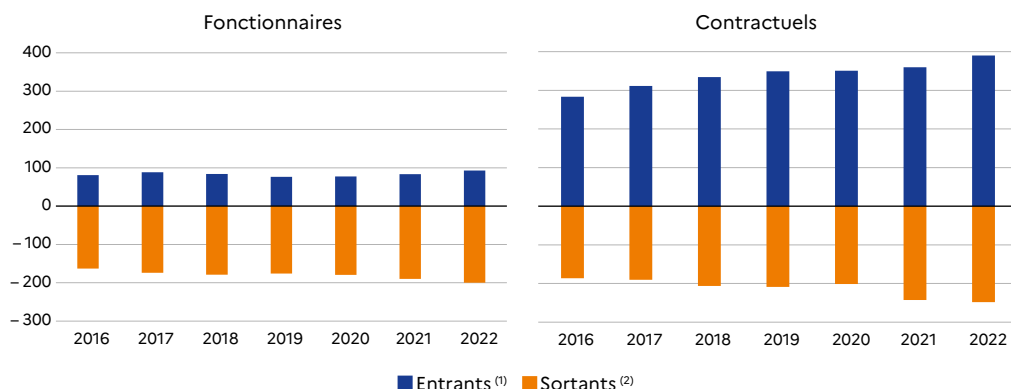
(5) Taux de rotation : Moyenne du taux d'entrée et du taux de sortie.

Note : Les mouvements interstatuts et interversants ne sont pas pris en compte. Il s'agit d'entrées et de sorties nettes de la fonction publique.

Lecture : Au 31 décembre 2022, on compte 535 600 entrants (yc. anciens bénéficiaires de contrats aidés) dans la fonction publique (entrés en tant que fonctionnaires, contractuels ou autres catégories et statuts), soit 9,3 % de plus qu'au 31 décembre 2021. Le taux d'entrée, c'est-à-dire le nombre d'entrants rapporté au nombre moyen d'agents pendant l'année, est égal à 10,0 %, en hausse de 0,8 point par rapport à l'année précédente.

Les personnels entrant et sortant de la fonction publique civile en 2022

Figure 2 : Nombre de fonctionnaires et de contractuels entrants et sortants depuis 2016
en milliers



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ de la fonction publique civile : Agents civils, hors bénéficiaires de contrats aidés, en emploi principal en France (hors Mayotte) au 31/12.

(1) Entrant : Agent présent au 31/12/2022 mais pas au 31/12/2021.

(2) Sortant : Agent présent au 31/12/2021 mais pas au 31/12/2022.

Note : Les mouvements interstatuts ne sont pas pris en compte. Il s'agit d'entrées et de sorties nettes de la fonction publique.

Lecture : Au 31 décembre 2022, on compte 93 100 entrants dans la fonction publique sous statut de fonctionnaire.

La rotation du personnel augmente dans les trois versants

En 2022, dans la fonction publique de l'État (FPE), le nombre d'entrants, hors mouvements entre versants, est en forte hausse et atteint 207 800 (+ 28 000 agents entrants, soit + 15,5% par rapport à 2021) **[Figure 3]**. Le taux d'entrée est de 9,4%. Cette hausse est portée essentiellement par le nombre d'entrées de contractuels, qui s'établit en 2022 à 145 700 (+ 22 300 agents entrants sous ce statut par rapport à 2021, soit + 18,0%). Les contractuels représentent 70% des entrées dans la FPE, malgré un faible nombre de recrutements d'anciens bénéficiaires de contrats aidés sous ce statut (370 en 2022, 330 en 2021, contre 8 100 en 2020 et 17 300 en 2019), en lien avec le faible nombre de bénéficiaires de contrats aidés dans la FPE en 2022 (3 700). Les entrées de fonctionnaires augmentent par rapport à 2021 (45 200, contre 42 400 en 2021). Le nombre de sortants dans la FPE est quasi stable, passant de 182 600 en 2021 à 183 800 en 2022 (+ 0,7%). Pour plus de la moitié, il s'agit de sorties de contractuels, dont le nombre passe de 97 500 en 2021 à 102 100 en 2022, soit une hausse de 4,7%. Le taux de sortie des contractuels est stable, à 19,0%. Le solde des « entrées moins sorties » est positif chez les contractuels (+ 43 600) et négatif chez les fonctionnaires (- 15 900). Le taux de rotation dans la FPE, de 8,8%, augmente de 0,6 point.

Dans la fonction publique territoriale (FPT), le nombre d'entrants passe de 194 200 en 2021 à 203 100 en 2022, avec une augmentation du nombre de passages de contrats aidés au statut de contractuel (6 300 en 2022, contre 3 600 en 2021). Le taux d'entrée est de 10,5%. Le nombre d'entrants sous statut de fonctionnaire est stable, celui sous statut de contractuel augmente (+ 7 900, soit + 5,3%). Le taux d'entrée des fonctionnaires est quasi stable, à 2,1%. Celui des contractuels augmente de 0,9 point, passant de 35,0% en 2021 à 36,0% en 2022. Le nombre de sortants dans la FPT est en hausse, passant de 181 900 en 2021 à 192 500 en 2022 (soit une hausse de 5,9%). Le solde des « entrées moins sorties » est positif chez les contractuels (+ 62 500) et négatif chez les fonctionnaires (- 55 000). Au total, le taux de rotation des agents territoriaux augmente de 0,5 point et s'établit à 10,2%.

Les flux de personnels dans la fonction publique

Dans la fonction publique hospitalière (FPH), le nombre d'entrants augmente de 8 800, soit + 76% (124 700 contre 115 900 en 2021). Le taux d'entrée augmente de 0,7 point et s'établit à 10,3%. Le taux d'entrée des fonctionnaires augmente de 0,8 point, celui des contractuels de 0,7 point. Le nombre de sortants augmente de 11 400, soit + 10,4% (120 700 contre 109 300 en 2021) et le taux de sortie pour s'établir à 10,0%. Le solde des « entrées moins sorties » est négatif chez les fonctionnaires (- 35 600) et positif, du même ordre, chez les contractuels (+ 35 900). Le taux de rotation est de 10,1%, en hausse de 0,8 point.

Figure 3 : Nombre d'entrants et de sortants de la fonction publique civile et taux d'entrée et de sortie, par versant et statut, en 2022

		Entrées ⁽¹⁾				Sorties ⁽²⁾			
		Nombre d'entrants (en milliers)	Évolution par rapport à 2021 (en %)	Taux d'entrée (en %)	Variation du taux d'entrée (en point de %)	Nombre de sortants (en milliers)	Évolution par rapport à 2021 (en %)	Taux de sortie (en %)	Variation du taux de sortie (en point de %)
Fonction publique de l'État	Fonctionnaires	45,2	6,6	3,0	0,2	61,1	- 11,1	4,0	- 0,5
	Contractuels	145,7	18,0	27,1	3,0	102,1	4,7	19,0	- 0,0
	Autres catégories et statuts	17,0	20,7	10,0	1,8	20,6	26,3	12,2	2,6
	Ensemble	207,8	15,5	9,4	1,2	183,8	0,7	8,3	0,0
Fonction publique territoriale	Fonctionnaires	30,7	0,4	2,1	0,0	85,8	11,6	6,0	0,7
	Contractuels	158,0	5,3	36,0	0,9	95,5	0,3	21,8	- 0,5
	Autres catégories et statuts	14,4	6,8	23,5	0,1	11,3	15,4	18,4	1,5
	Ensemble	203,1	4,6	10,5	0,5	192,5	5,9	9,9	0,6
Fonction publique hospitalière	Fonctionnaires	17,1	62,0	2,1	0,8	52,8	19,5	6,5	1,1
	Contractuels	86,3	0,0	32,4	0,7	50,4	1,6	18,9	0,7
	Autres catégories et statuts	21,2	12,2	15,2	0,7	17,5	12,5	12,5	0,6
	Ensemble	124,7	7,6	10,3	0,7	120,7	10,4	10,0	0,9

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFPSDessi.

Champ de la fonction publique civile : Agents civils, hors bénéficiaires de contrats aidés, en emploi principal en France (hors Mayotte) au 31/12.

(1) Agents présents au 31/12/2022 mais pas au 31/12/2021.

(2) Agents présents au 31/12/2021 mais pas au 31/12/2022.

Note : Les mouvements interstatuts et interservants ne sont pas pris en compte. Il s'agit d'entrées et de sorties nettes de la fonction publique.

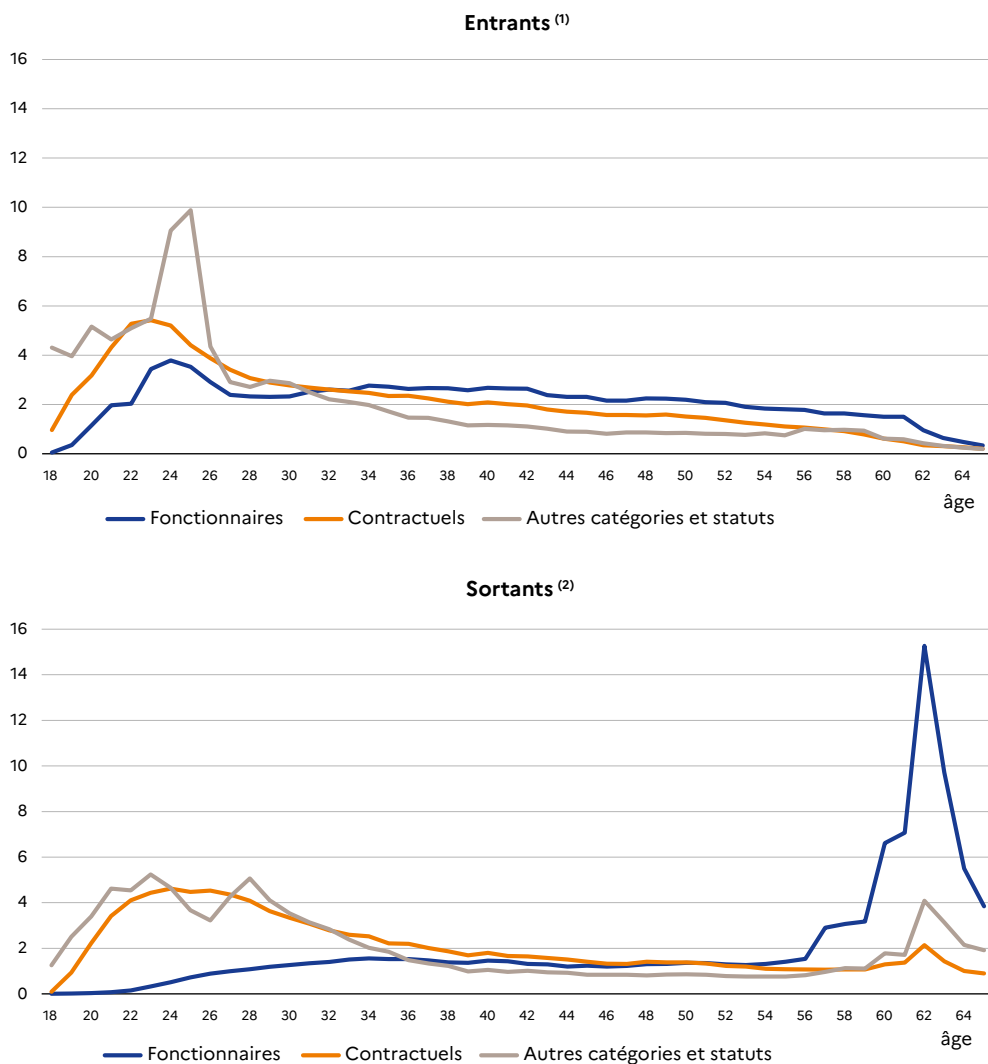
Lecture : Au 31 décembre 2022, on compte 45 200 entrants dans la fonction publique de l'État sous statut de fonctionnaire, soit 6,6 % de plus qu'au 31 décembre 2021. Le taux d'entrée, c'est-à-dire le nombre d'entrants rapporté au nombre moyen d'agents pendant l'année, est égal à 3,0 %, en hausse de 0,2 point par rapport à l'année précédente.

Un tiers des fonctionnaires sortant de la fonction publique civile a moins de 50 ans

La moyenne d'âge des entrants dans la fonction publique civile en 2022 est de 35 ans (Figure 4). Elle est plus élevée chez les fonctionnaires (39 ans) que chez les contractuels (34 ans) et les « Autres catégories et statuts » (31 ans). Cette dernière catégorie englobe les apprentis, qui intègrent le marché du travail jeunes. L'âge moyen des entrants est de 34 ans dans la FPH, de 35 ans dans la FPE et de 36 ans dans la FPT. La proportion de fonctionnaires entrant à 25 ans ou moins est de 16%, alors qu'elle est de 31% parmi les contractuels. Un fonctionnaire entrant sur deux a moins de 39 ans, tandis qu'un contractuel entrant sur deux a moins de 32 ans. Les hommes entrent plus tôt que les femmes dans la fonction publique : 46 % d'entre eux ont moins de 30 ans, contre 41% des femmes.

Les personnels entrant et sortant de la fonction publique civile en 2022

Figure 4 : Profil par âge des entrants et des sortants de la fonction publique civile en 2022 en %



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ de la fonction publique civile : Agents civils, hors bénéficiaires de contrats aidés, en emploi principal en France (hors Mayotte) au 31/12.

(1) Entrant : Agent présent au 31/12/2022 mais pas au 31/12/2021.

(2) Sortant : Agent présent au 31/12/2021 mais pas au 31/12/2022.

Lecture : En 2022, 3,4 % des agents entrant dans la fonction publique en tant que fonctionnaires ont 23 ans.

Les flux de personnels dans la fonction publique

Les sorties de la fonction publique civile ne sont pas toutes liées aux départs à la retraite. La moyenne d'âge des sortants en 2022 est de 44 ans. Un peu moins de la moitié des fonctionnaires sortants sont âgés de 60 ans ou plus, mais un tiers ont moins de 50 ans. Le flux de fonctionnaires civils sortants correspond à des départs en retraite, à des départs pour exercer dans le privé comme salarié ou en libéral, à des mises en disponibilité et à des congés parentaux. Parmi les « Autres catégories et statuts », on note trois pics de départs, un en fin de carrière (15% « seulement » de ces agents ont 60 ans ou plus), deux après un court passage dans la fonction publique (la moitié des départs concernent des agents de 30 ans ou moins), notamment pour les apprentis, qui partent les plus jeunes, et les internes de la FPH qui partent avant 30 ans. Les contractuels sortants partent généralement après un passage court dans la fonction publique (41% des contractuels sortants ont moins de 30 ans, et la moitié moins de 33 ans).

La part des agents publics entrés et sortis en cours d'année baisse

En 2022, 293 200 agents civils ont travaillé une partie de l'année seulement, sans être présents fin 2021 ni fin 2022 (**Figure 5**), soit 13 200 de moins qu'en 2021 (- 4,3%), après une forte hausse en 2021 (+ 24,0%). Même si les contrats de moins de un an peuvent être à cheval sur deux années, ces cas restent représentatifs de l'évolution de l'ensemble de ces contrats.

Figure 5 : Effectifs des agents de la fonction publique civile à la fois entrés et sortis au cours de l'année 2022, par versant et par statut

	Entrants-sortants ⁽¹⁾		
	Effectifs 2022 (en milliers)	Évolution des effectifs par rapport à 2021 (en %)	Part dans les effectifs totaux ⁽²⁾ (en %)
Ensemble de la fonction publique	293,2	- 4,3	5
Fonction publique de l'État	87,6	10,3	4
Fonction publique territoriale	152,6	- 10,2	7
Fonction publique hospitalière	53,0	- 7,0	4
Fonctionnaires	9,4	- 11,8	0
Contractuels	269,7	- 3,5	15
Autres catégories et statuts	14,0	- 14,2	3
Femmes	181,8	- 4,9	5
Hommes	111,4	- 3,4	5

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ de la fonction publique civile : Agents civils, hors bénéficiaires de contrats aidés, en emploi non annexe dans la fonction publique civile en France (hors Mayotte), en 2022.

(1) Entrants-sortants : Ensemble des agents absents au 31/12/2021 et au 31/12/2022, mais présents entre les deux dates.

(2) Part des agents ayant travaillé au cours de l'année 2022, sans être présents au 31/12, sur l'ensemble des agents présents au cours d'une période comprise entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022.

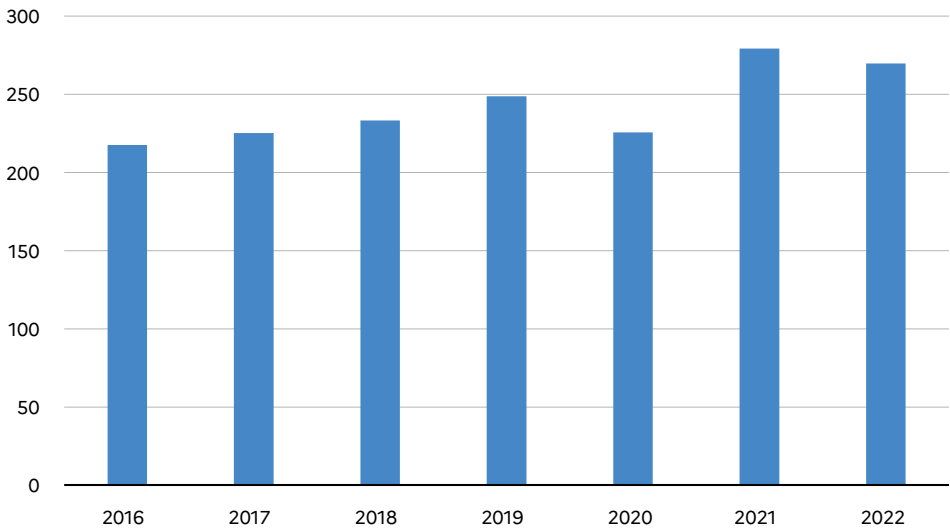
Lecture : En 2022, 293 200 agents sont entrés en cours d'année et sortis de la fonction publique avant le 31 décembre. Cela représente 5 % des agents présents en 2022.

Les personnels entrant et sortant de la fonction publique civile en 2022

Au total, 5% des agents ayant occupé au moins un emploi dans la fonction publique civile dans l'année ont occupé des emplois courts. Cette part est stable. Les agents de la FPT sont davantage concernés (7% d'entre eux) que ceux de la FPH et de la FPE (4%). Dans l'ensemble, il s'agit dans plus de neuf cas sur dix de contractuels (soit 15% des contractuels ayant occupé au moins un emploi dans la fonction publique dans l'année). En tendance, leur nombre a fortement augmenté depuis 2016 (**Figure 6**), la baisse de 2020 et la forte augmentation de 2021 étant imputables à un décalage de quelques mois de certains recrutements en raison de la crise sanitaire.

Figure 6 : Contractuels de la fonction publique civile à la fois entrés et sortis au cours de l'année depuis 2016

en milliers



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ de la fonction publique civile : Contractuels en emploi non annexe dans la fonction publique civile en France (hors Mayotte) en 2022.

Note : Les entrants-sortants sont l'ensemble des agents absents au 31/12/n - 1 et au 31/12/n, mais présents entre les deux dates.

Lecture : 269 700 contractuels ont travaillé à un moment dans la fonction publique entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, mais sans être présents dans les effectifs à ces deux dates-là.

Les flux de personnels dans la fonction publique

Encadré 1 : Peu d'agents changent de versant d'une année sur l'autre

Entre fin 2021 et fin 2022, 27 800 agents ont changé de versant. Le solde de ces mouvements est positif pour la FPE (9 900 entrées et 9 100 sorties), mais légèrement négatif pour la FPT (11 300 entrées et 11 500 sorties) et la FPH (6 700 entrées, 7 200 sorties) [Figure]. À l'échelle des versants, ces mouvements entre versants ne représentent qu'une petite partie des entrées et des sorties : ils représentent environ 5 % des entrées de la FPE et de la FPH, 6 % de celles de la FPT, et 5 % des sorties de la FPE, 6 % de celles de la FPT et de la FPH. L'essentiel de l'évolution de l'emploi entre 2021 et 2022 dans chacun des trois versants s'explique donc davantage par les entrées et les sorties de la fonction publique que par ces mouvements interversants.

Figure : Entrées et sorties par versant et statut de la fonction publique civile
en milliers

		Effectifs fin 2021	Entrées dans le versant			Sorties du versant		Effectifs fin 2022
			Entrées dans la fonction publique		Mouvements interversants	Sorties ⁽²⁾ de la fonction publique	Mouvements interversants	
			Depuis l'extérieur de la fonction publique ⁽¹⁾	Dont anciens bénéficiaires de contrats aidés au sein du même versant				
Fonction publique de l'État	Fonctionnaires	1 513,5	45,2	0,0	4,5	61,1	3,1	1 513,3
	Contractuels	526,8	145,7	0,4	5,0	102,1	5,5	546,3
	Autres catégories et statuts	170,3	17,0	0,0	0,4	20,6	0,5	168,4
	Ensemble	2 210,6	207,8	0,4	9,9	183,8	9,1	2 228,0
Fonction publique territoriale	Fonctionnaires	1 443,1	30,7	1,1	4,7	85,8	5,3	1 429,0
	Contractuels	429,1	158,0	6,3	6,2	95,5	5,8	448,9
	Autres catégories et statuts	59,5	14,4	0,2	0,4	11,3	0,4	63,0
	Ensemble	1 931,7	203,1	7,6	11,3	192,5	11,5	1 940,9
Fonction publique hospitalière	Fonctionnaires	803,6	17,1	0,0	2,0	52,8	3,7	809,2
	Contractuels	270,3	86,3	1,2	3,6	50,4	2,7	263,3
	Autres catégories et statuts	137,1	21,2	0,0	1,1	17,5	0,8	141,4
	Ensemble	1 211,1	124,7	1,2	6,7	120,7	7,2	1 213,9

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ de la fonction publique civile : Agents civils, hors bénéficiaires de contrats aidés, en emploi principal en France (hors Mayotte) au 31/12.

(1) Entrant : Agent présent au 31/12/2022 mais pas au 31/12/2021.

(2) Sortant : Agent présent au 31/12/2021 mais pas au 31/12/2022.

Note : Les mouvements interstatuts ne sont pas pris en compte.

Lecture : Au 31/12/2021, 2 210 600 agents civils étaient présents au sein de la FPE. Sur l'année 2022, 217 700 sont entrés dans la FPE (207 800 agents depuis l'extérieur, 9 900 depuis un autre versant), tandis que 193 000 en sont partis (183 800 ont quitté la fonction publique, 9 100 sont allés dans un autre versant). Finalement, au 31/12/2022, 2 228 000 agents sont présents au sein de la FPE. Des écarts peuvent subsister, car certains agents ne peuvent être suivis d'une année sur l'autre.

Les personnels entrant et sortant de la fonction publique civile en 2022

Encadré 2 : Les nouveaux apprentis dans la fonction publique en 2022

En 2023, 25 000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés dans la fonction publique, soit 10% de plus qu'en 2022 (**Figure**). Cette augmentation est portée par la fonction publique de l'État (+ 29%) et la fonction publique hospitalière (+ 35%), tandis que les recrutements d'apprentis dans la fonction publique territoriale sont en légère baisse (- 2%). La FPT reste cependant la principale recruteuse, avec 55% des nouveaux contrats d'apprentissage signés en 2023 dans la fonction publique, devant la FPE (35%) et la FPH (10%).

Figure : Nouveaux contrats d'apprentissage signés dans la fonction publique, par versant et catégorie d'employeur

	Effectifs 2022	2023 ⁽¹⁾		Évolution 2023/2022		
		Effectifs	Part (en %)	en nombre	en %	
FPE	Ministères	4 390	6 010	68	1 620	36,9
	EPA sous tutelle des ministères	2 450	2 780	32	330	13,5
	Total	6 830	8 790	100	1 960	28,7
FPT	Communes	6 430	5 940	43	- 490	- 7,6
	Départements	2 170	2 510	18	340	15,7
	Régions	600	610	4	10	1,7
	Autres collectivités territoriales ⁽²⁾	610	620	4	10	1,6
	Établissements départementaux	300	290	2	- 10	-3,3
	Établissements communaux	530	440	3	-90	-17,0
	Établissements intercommunaux	3 310	3 310	24	0	0,0
	Autres EPA locaux	100	80	1	- 20	- 20,0
Total	14 060	13 810	100	- 250	- 1,8	
FPH	1 790	2 420	-	630	35,2	
Ensemble FP	22 690	25 020	-	2 330	10,3	

Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : France.

(1) Données provisoires. Elles sont susceptibles d'être révisées lors de la prochaine publication.

(2) Autres collectivités territoriales : Ville de Paris, Métropole de Lyon, etc.

Note : Les valeurs indiquées pour «Ensemble» peuvent légèrement différer du total des valeurs individuelles pour des questions d'arrondis.

Lecture : Parmi les nouveaux contrats d'apprentissage signés en 2023 dans la FPE, 32 % l'ont été par les EPA.

Parmi les apprentis embauchés en 2023 dans la fonction publique, un sur deux était scolarisé l'année précédente. Plus de la moitié (54%) préparent un diplôme ou titre de niveau au moins égal à bac + 3 : 73% dans la FPE, 52% dans la FPH et 42% dans la FPT. En moyenne, les apprentis ont 22 ans à la signature du contrat. Près de 5% sont en situation de handicap : 6% dans la FPT, 5% dans la FPH et 3% dans la FPE.

* Pour plus de détails sur les bénéficiaires des nouveaux contrats d'apprentissage dans la fonction publique en 2023, consulter « Les recrutements d'apprentis dans la fonction publique continuent d'augmenter en 2023 », *Stats Rapides*, n° 1113, DGAFP, août 2024.

Les flux de personnels dans la fonction publique

Encadré 3 : Légère baisse des ruptures conventionnelles dans les ministères en 2023

Depuis janvier 2020, les fonctionnaires et contractuels en CDI peuvent convenir avec leur employeur des conditions de la cessation définitive de leurs fonctions. Sur le champ des agents civils des ministères, 1984 indemnités spécifiques de rupture conventionnelle (ISRC) ont été enregistrées en 2023 (**Figure**), soit 1,2 pour 1000 agents civils présents fin 2022 dans les ministères (contre 2087 en 2022, soit 1,3 pour 1000 agents civils présents fin 2021). En 2023, sept ISRC sur dix sont attribuées à des femmes (alors qu'elles représentent 64% des agents civils au sein des ministères). L'âge moyen des bénéficiaires est plus élevé que celui des agents civils dans les ministères : 47 ans, contre 44 ans. Trois ruptures sur quatre concernent des agents au sein des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (alors que ces ministères représentent 66% des agents).

Figure : Les ruptures conventionnelles entre 2020 et 2023

	2020	2021	2022	2023
Nombre	425	2 130	2 087	1 984
Part de femmes (%)	64	70	71	69
Âge moyen	50,4	48,5	47,7	47,4

Source : DGAFP-SDessi, d'après Fichiers de paie de la DGFIP.

Champ : Ministères (hors EP), hors militaires.

Source, avertissement et définitions

Sources

Le Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique.

Le champ de l'étude porte sur les postes principaux au 31 décembre. Il s'agit, pour chaque agent, du poste actif et non annexe qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité; il est non annexe si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants.

Le champ est la France hors Mayotte, hors bénéficiaires de contrats aidés, hors militaires.

Avertissement

Jusqu'au millésime 2021, Siasp était principalement alimenté par les fichiers mensuels de paie pour les agents relevant de la fonction publique de l'État (FPE), par le recensement des agents de l'État (RAE) pour les militaires, et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour les agents relevant de la fonction publique territoriale (FPT), de la fonction publique hospitalière (FPH), et d'une partie de la FPE. En outre, depuis 2017, une part croissante des données de Siasp provenait des déclarations sociales nominatives (DSN), en substitution des autres sources.

En 2022, conformément au décret n°2016-611 du 18 mai 2016, la quasi-totalité des employeurs de la fonction publique ont basculé leur système de déclaration en DSN. Les employeurs ont à cette occasion pu revoir leurs systèmes d'information et de déclaration, et donc modifier potentiellement leur comportement déclaratif. Dans ce contexte de changement de sources d'information, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés sur l'emploi et les rémunérations des agents de la fonction publique, et en a ajusté les concepts. Les données du millésime 2021 ont été recalculées en utilisant le même applicatif et les mêmes concepts que pour 2022 afin de présenter des évolutions annuelles le plus cohérentes et le plus homogènes possible entre les millésimes 2021 et 2022 pour la mesure des entrées et des sorties 2022. En revanche, cette nouvelle estimation 2021 ne neutralise pas les changements déclaratifs survenus avec le passage à la DSN. Ce sont les anciens niveaux 2021 qui sont utilisés pour mesurer les mouvements entre 2020 et 2021, afin de rester à champ constant.

Le principal changement conceptuel lié à la refonte est la prise en compte de la multiactivité dans les secteurs public et privé. Dans les publications précédentes, le poste principal au 31 décembre d'un agent était déterminé parmi les postes actifs et non annexes occupés au 31 décembre dans le secteur public uniquement. Pour les années 2021 et 2022, le poste principal au 31 décembre d'un agent est déterminé parmi les postes actifs et non annexes occupés au 31 décembre à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé.

Les personnels entrant et sortant de la fonction publique civile en 2022

Définitions

Les **entrants** dans la fonction publique une année n sont les agents en poste au 31 décembre n dans l'un des trois versants, mais absents au 31 décembre n - 1. Symétriquement, les **sortants** sont les personnes occupant un poste au 31 décembre n - 1 dans la fonction publique, mais pas au 31 décembre n.

Le **taux de rotation** est égal à la moyenne des taux d'entrée et de sortie, le taux d'entrée (respectivement de sortie) étant calculé comme le rapport entre le nombre d'entrants (respectivement de sortants) et le nombre moyen d'agents sur la période (ici, moyenne des effectifs au 31/12/2021 et au 31/12/2022). Taux de rotation = (entrants + sortants)/(effectifs fin 2021 + effectifs fin 2022).

Les **entrants-sortants** correspondent à l'ensemble des agents absents au 31/12/2021 et au 31/12/2022, mais présents entre les deux dates. Même si les contrats de moins de un an peuvent être à cheval sur deux années, ces cas sont représentatifs de l'évolution de ces contrats.

Pour en savoir plus

- Colin S. et Godefroy P. (2023), « Les personnels entrant et sortant de la fonction publique en 2021 », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*.
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/les-personnels-entrant-et-sortant-de-la-fonction-publique-en-2021>
- Aubineau Y. et Touzé S. (2024), « En 2022, l'emploi continue d'augmenter dans la fonction publique », *Insee Première* n° 2003, Insee, juillet.